

Image not found or type unknown



quels sont nos recours pour contester un non rendue de caution

Par **dizele**, le **08/09/2011** à **15:07**

bonjour,ns avons loué une maison pendant trois ans d'ou nous sommes partis.nous contestons la somme de la caution qui nous a pas été rendu pour quels motifs les agences sont sensées de ne pas nous rendre notre caution. par exemples les vitres soit disant sales,poussiere derriere les radiateurs,marque de doigts sur interupteurs et j'en passe.....Je veux bien que l'on me retire une somme sur la caution pour des choses concretes comme tache sur le mur. En attendant votre réponse ,veuillez agreer nos salutations distinguées